

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL DE JOUXTENS-MEZERY

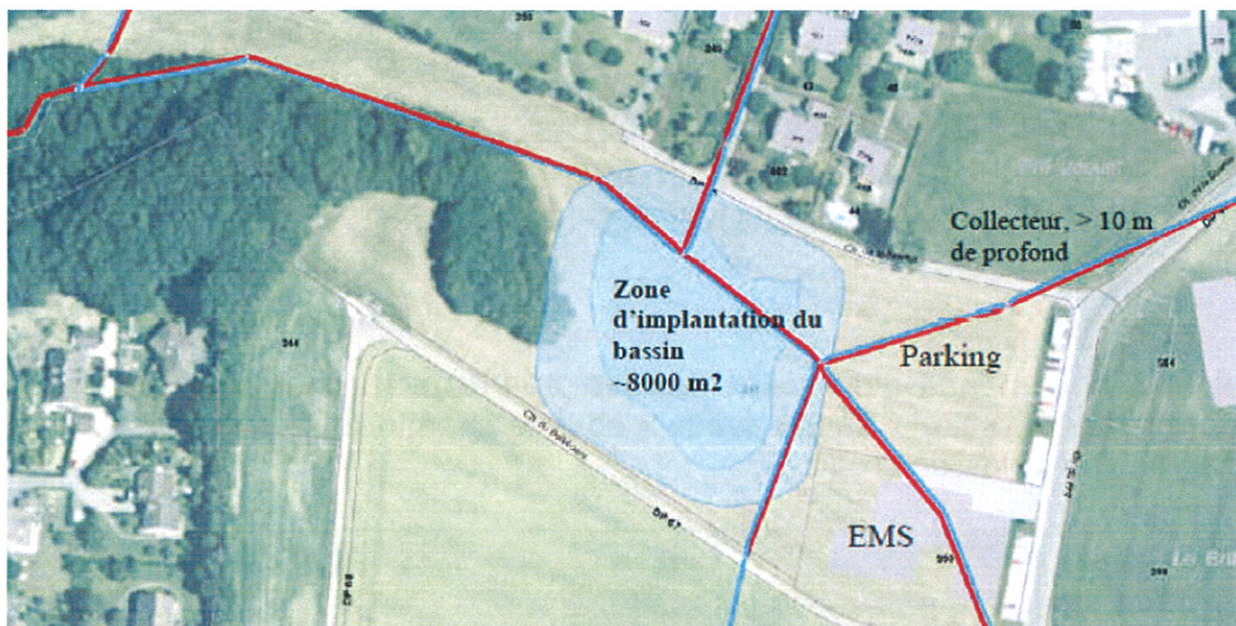
relatif à la demande d'un crédit de **CHF 214'000.00** pour augmenter la capacité du ruisseau « Sous-Lavaux » sous le chemin du Taulard et 40 m' en aval. Demande de crédit.



Canalisation du ruisseau de Sous-Lavaux sous le ch. du Taulard

CADRE DU PROJET

La commune de Romanel-sur-Lausanne va réaliser un bassin de rétention centralisé au lieu-dit « Sous-Lavaux » en 2011 – 2012. Ce bassin de rétention aura comme exutoire le ruisseau de Sous-Lavaux, remis à ciel ouvert pour l'occasion, qui transite par la commune de Jouxkens-Mézery et qui passe sous le chemin du Taulard. Le ruisseau de Sous-Lavaux rejoint ensuite la Pétause puis la Mèbre.



Situation du projet et collecteurs existants

Le passage sous le chemin du Taulard à Jouxkens-Mézery est sous-dimensionné à l'état actuel. La photo ci-dessous montre que le ruisseau de Sous-Lavaux passe régulièrement par-dessus le chemin d'accès et érode le terrain en bordure de route.



Erosion au niveau du ch. du Taulard

Dans le cadre du projet de bassin de rétention « Sous-Lavaux », il a été estimé que le débit d'eaux claires rejeté aujourd'hui par le collecteur des EC de Romanel-sur-Lausanne pouvait atteindre les 3.4 m³/s. La capacité du passage sous la route du Taulard a une capacité de l'ordre de 1 m³/s.

Le débit de rejet du bassin de rétention est quant à lui dimensionné à 1.8 m³/s. Le bassin de rétention soulagera donc le ruisseau de Sous-Lavaux la majeure partie du temps, exception faite des événements rares qui occasionneront inévitablement une mise en fonction des ouvrages de sécurité (déversoir du bassin). Pour des temps de retour de l'ordre de 100 ans, un débit de pointe de l'ordre de 7 m³/s pourra transiter par le ruisseau de Sous-Lavaux.

Le goulet d'étranglement que constitue le passage sous le chemin du Taulard doit être corrigé de manière à laisser transiter le débit de pointe en provenance du bassin de rétention. A l'aval du chemin du Taulard le ruisseau transite par un vallonnement encaissé où la capacité d'acheminement des crues est élevée.

C'est dans ce cadre que le Bureau Ribl SA, en accord avec la commune de Romanel-sur-Lausanne, a pris contact avec la commune de Jouxens-Mézery pour étudier la possibilité du redimensionnement de ce passage.

TRAVAUX

Les travaux de redimensionnement du passage sous le chemin du Taulard consistent en deux opérations :

1. pose d'une buse de type Armco de H 2.57 m L 4.11m sur 15m sous le chemin du Taulard
2. approfondissement et aménagement des 20 m de cours d'eau à l'aval de la buse.

Détail des travaux :

- démolition de l'ouvrage existant et de la route ;
- approfondissement du lit du cours d'eau depuis l'amont du chemin (- 2m environ) ;
- pose de la buse Armco ;
- création d'une chute (seuil en béton) à l'amont de la buse. La chute sera créée au niveau d'un collecteur existant traversant le ruisseau de Sous-Lavaux et englobera ce collecteur ;
- rattrapage de la pente du cours d'eau naturel à l'aval de la buse ;
- approfondissement du mur de soutènement de la route en rive droite du ruisseau à l'aval du passage sous le chemin du Taulard ;
- façonnage du cours d'eau et pose d'embrochements à l'amont et à l'aval de la buse Armco sur chaque rive ;
- création d'un lit en gravier à l'intérieur de la buse ;
- remise en état de la route.

COÛT DES TRAVAUX

La Municipalité a mandaté le Bureau Ribl pour préparer les soumissions et les envoyer à trois entreprises afin de connaître le montant exact des travaux.

Après l'analyse des soumissions rentrées, le coût des travaux se décompose comme suit :

Travaux de génie civil	147'727.20
Travaux de serrurerie	7'153.90
Honoraires ingénieur	36'400.00
Etablissement des plans conformes	3'000.00
Assurances RC et TC	4'000.00
Divers et imprévus (10 % des travaux HT)	15'000.00
TOTAL	213'281.10
	arrondi à CHF 214'000.00

Pour mémoire, nous précisons que le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne, en avril 2011, a voté un crédit de CHF 2'800'000.00 pour les travaux relatifs à l'aménagement d'un bassin de rétention de Sous-Lavaux. Le préavis municipal peut être consulté sur le site Internet de la commune voisine (préavis municipal N° 61 / 2011) à l'adresse : www.romanel-sur-lausanne.ch.

Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- vu le rapport de la Municipalité (préavis N° 1 / 2012),
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
-

d é c i d e

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de **CHF 214'000.00** pour les travaux relatifs à l'augmentation de la capacité du ruisseau « Sous-Lavaux » sous le chemin du Taulard ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
3. de laisser à la Municipalité, à partir de l'exercice 2012, le soin d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic  Le Secrétaire 
Serge Roy  Christian Monod

Annexe : plan des travaux à réaliser

Jouxens-Mézery, le 14 février 2012

Délégué de la Municipalité : M. Serge Roy, syndic

Adopté par la Municipalité le 29 février 2012